



REGLEMENT DU TOURNOI INTER-ASSOCIATIONS

DU VOLLEY BALL DE L'ARVE

*Le Volley-ball de l'Arve organise le samedi 22/11/2025 son tournoi annuel **déguisé** qui sera placé sous le signe de la **bonne humeur**, de l'**amitié** et du **fair-play**.*

En parallèle du tournoi, un concours sera organisé entre les équipes :

Les équipes les mieux déguisées seront récompensées !

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Art. 1 - Ce tournoi est réservé aux clubs, associations, entreprises et collectivités

Art. 2 - Les inscriptions se font uniquement par mail, à l'adresse suivante :

volleyballdeLARVE@hotmail.fr

Les paiements se font uniquement par courrier, à l'adresse suivante :

Volley Ball de l'Arve – Chez Madame MULLER Carole – 113 Rue des Mugets – 74460 MARNAZ

Art. 3 - L'inscription est fixée à **70€ par équipe engagée**, payable à l'inscription avant le 09/11/2025, un ballon sera entre autres offert à chaque équipe.

Art. 4 - L'assurance du tournoi ne couvre pas les accidents sur le terrain :

Chaque joueur est tenu d'avoir une assurance individuelle.

COMPOSITION DES ÉQUIPES :

Art. 5 - Les joueurs ou joueuses représenteront une structure unique.

Art. 6 - Les équipes seront composées de six joueurs au minimum

Art. 7 - Les équipes seront composées de joueurs et joueuses non licenciés à la F.F.V (hormis licences loisir et jeune FFV) et d'un licencié FSGT maximum.

Art. 8 – L'organisation se réserve les droits de sanctionner un comportement non fairplay au cours du tournoi.

DÉROULEMENT DU TOURNOI :

Art. 9 - Ce tournoi accueillera **30 EQUIPES AU MAXIMUM**.

Art. 10 - Les matchs commenceront le samedi 22 novembre 2025 à 09h00 précises, les équipes viendront se présenter auprès des organisateurs de 08h00 à 08h30

Art. 11 - Le règlement de la F.S.G.T. sera appliqué.

Art. 12 - Les joueurs seront équipés de chaussures de sport propres.

Art. 13 - Aucune boisson alcoolisée ne devra être introduite par les participants dans la salle (Règlement du gymnase).

Art. 14 - Le comité du tournoi se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Art. 15 - L'inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Restauration rapide et boissons sur place !